



# Mécanicien/ne en motocycles de petite cylindrée et cycles CFC, abrogation, en procédure d'audition

Remplace: INFOformation&profession «Mécanicien/ne en motocycles de petite cylindrée et cycles CFC, abrogation planifiée» du 17.08.2022.

▷ L'ordonnance de mécanicien/ne en motocycles de petite cylindrée et cycles du 5 septembre 2011 sera abrogée au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Délai d'audition: 26 janvier 2024

Dans une lettre du 23 octobre 2023, le SEFRI soumet le projet d'abrogation de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale de mécanicien/ne en motocycles de petite cylindrée et cycles CFC.

Le SEFRI avait informé le 13 juillet 2022 par voie de circulaire de l'abrogation à venir de l'ordonnance sur la formation professionnelle de mécanicien/ne en motocycles de petite cylindrée et cycles CFC.

Pour rappel: l'abrogation de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale de mécanicien/ne en motocycles de petite cylindrée et cycles CFC sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2025, ce qui signifie qu'il serait théoriquement possible de commencer un apprentissage pour la dernière fois en août 2024.

Dans le but de mieux répondre aux besoins du marché du travail, les cantons ne devraient plus approuver de contrat d'apprentissage pour cette profession et, dans la mesure du possible, orienter les personnes intéressées vers les formations professionnelles initiales de mécanicien/ne en cycles CFC ou de mécanicien/ne en motocycles CFC. Les entreprises qui forment encore des apprentis mécaniciens/nes en motocycles de petite cylindrée et cycles CFC ont déjà été informées en amont par l'union professionnelle de la branche deux-roues.

Dispositions transitoires relatives à l'abrogation:

- Les personnes qui ont commencé leur formation de mécanicien/ne en motocycles de petite cylindrée et cycles CFC avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025 l'achèvent selon l'ancien droit, pour autant qu'elles l'achèvent avant le 31 décembre 2029.
- La procédure de qualification peut être répétée selon l'ancien droit jusqu'au 31 décembre 2029.

Le projet d'abrogation de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale est disponible sur le site Internet du SEFRI: [www.sefri.admin.ch](http://www.sefri.admin.ch) > Formation > Formation professionnelle initiale > Procédure d'audition

Swissdoc | [www.swissdoc.csfo.ch](http://www.swissdoc.csfo.ch)

Mécanicien/ne en motocycles de petite cylindrée et cycles CFC

0.570.56.0

Mécanicien/ne en motocycles de petite cylindrée et cycles CFC, formation initiale

5.570.15.0

Source: SEFRI, [www.sefri.admin.ch](http://www.sefri.admin.ch)

© Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière CSFO

[www.csfo.ch](http://www.csfo.ch) | [info-docu@csfo.ch](mailto:info-docu@csfo.ch) | 01.11.2023